



**HAL**  
open science

## Les Plaidoyers historiques : enquête d'exemplarité

Sylvie Trouilhet

► **To cite this version:**

Sylvie Trouilhet. Les Plaidoyers historiques : enquête d'exemplarité. Cahiers Tristan L'Hermitte, 2012, Tristan et la prose narrative de son temps : la fiction, XXXIV, pp.31-43. hal-03141186

**HAL Id: hal-03141186**

**<https://hal.science/hal-03141186>**

Submitted on 15 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## *Les Plaidoyers historiques : enquête d'exemplarité*

À quarante-deux ans, Tristan L'Hermite publie pour la première fois une œuvre singulière qui ne ressemble à rien de ce qu'il a produit auparavant : *Les Plaidoyers historiques* (1643), constitués de trente sept histoires de délits ou de litiges entre deux personnages. Chaque histoire est rapidement exposée puis les protagonistes argumentent et justifient leur acte.

Pourquoi proposer une telle œuvre puisque Tristan est déjà une figure d'auteur reconnue dès 1637 avec sa tragédie *La Mariane* et que ce dernier la juge lui-même de peu d'importance :

ne perds point de temps à gloser sur un divertissement dont je ne dois attendre avec raison, ny de louange ny de blâme<sup>1</sup>

S'agit-il d'une forme d'écriture nouvelle ? Apparemment non, puisque l'histoire courte existe déjà grâce aux nouvelles italiennes de Boccace. Ni le thème, les histoires tragiques, ni les éléments relatés ne sont originaux. Avec les adaptations des *Novelle* de Bandello, Pierre Boaistuau est un précurseur et introduit en France l'histoire tragique dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; la thématique est reprise par François de Belleforest, puis par Jean-Pierre Camus<sup>2</sup>. Les plaidoyers en donnent une forme certes plus animée, grâce aux discours des accusateurs et des accusés, mais ils ne sont pas inédits puisqu'inspirés de déclamations déjà publiées soixante ans auparavant par le poète flamand Alexandre van den Buschen, dit Le Sylvain.

Les *Plaidoyers* ont été longtemps rangés dans la catégorie des œuvres mineures :

Les plaidoyers historiques, malgré les deux, ou peut-être trois éditions qu'ils ont obtenues, méritent encore moins de nous arrêter. Ce n'est pas que, comme le pense l'abbé Goujet, Tristan ait été simplement « l'éditeur » de cet ouvrage. Il a revu, repoli et même remanié en entier tous les plaidoyers [...] et bien que la main de Tristan se reconnaisse d'un bout à l'autre de ce volume, qu'il a su habilement ajuster au goût du jour, il n'en est point l'auteur ; il n'en est guère que l'arrangeur<sup>3</sup>.

Pourtant ces plaidoyers sont une réécriture subjective qui semble avoir une finalité autre qu'un simple exercice stylistique. Tout se passe comme si Tristan L'Hermite privilégiait les éléments tendant vers une réalité accrue ou qui sont proches du lectorat. L'auteur viserait alors à éloigner son œuvre de la fiction. Nous pouvons nous interroger sur cette motivation et penser qu'il s'agit d'un faux-semblant, d'une posture pour amener les plaidoyers vers une universalité éthique.

Le plaidoyer, hybridation de l'histoire tragique et de la harangue, aux caractéristiques attractives évoquées par Charles Nodier, deviendrait un outil servant l'exemplarité :

Il y a peu de livres plus populaires que ceux qui appartiennent à cette catégorie des Extraits historiques, et qui se composent d'anecdotes singulières, presque toujours assez piquantes pour attacher l'esprit, et généralement trop courte pour le fatiguer<sup>4</sup>.

Pour exposer des éléments qui conforteraient cette hypothèse, nous avons effectué une étude croisée des épitomés du Sylvain et des plaidoyers de Tristan. Nous nous sommes aussi appuyés sur une analyse statistique des termes employés dans les *Plaidoyers*. Enfin, nous avons éludé tout le travail stylistique qui ne nous semble pas essentiel pour notre enquête. Nous avons cherché d'autres indices de réécriture subjective autour du travail de présélection des plaidoyers et de leur reconstruction.

---

<sup>1</sup> Tristan L'Hermite, « À qui lit », *Plaidoyers historiques*, Lyon, Claude de la Rivière, 1649, p. 5-6 et *Œuvres Complètes*, Paris, Champion, 1999, t. V, p. 364.

<sup>2</sup> Voir dans ce même volume, l'article de Dietmar Riegman.

<sup>3</sup> Napoléon-Maurice Bernardin, *Un précurseur de Racine Tristan L'Hermite sieur du Solier*, Paris, Alphonse Picard et Fils éditeurs, 1895, p. 565-566.

<sup>4</sup> Charles Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, Paris, Crapelet, 1829 p.161.

## La vérité dans la fiction

La question de l'authenticité des faits relatés dans les *Plaidoyers* peut se poser. Tristan écrit simplement que ce sont des retranscriptions des histoires écrites par Alexandre Sylvain :

la gentillesse que je remarquay dans ces sujets extraordinaires, me fit prendre envie de les mettre en meilleur langage<sup>5</sup>.

Mais ce dernier, s'il indique ses sources d'inspirations, n'est guère précis quant au dispositif de collecte des témoignages :

J'ay prins partie de mes arguments, des historiens Romains, partie de Seneca, autres de mon invention, et le restant de choses advenues par plusieurs provinces, aussi que ceste facon de haranguer n'est nouvelle se peut voir en Thucides et en T. Live duquel j'ay prins et traduit le discours que fait le tiran Nabides à T. Quintius<sup>6</sup>

Que les témoignages soient fictionnels ou non, ces histoires abordent des thèmes déjà traités. Le cas de la jeune femme abusée, largement développé dans les épitomés, en est une illustration : dans la cinquième histoire de Pierre Boaistuau, Dideco séduit et abuse Violente ; cette dernière est ensuite condamnée pour l'avoir tué d'une manière sauvage<sup>7</sup>. On retrouve des histoires très ressemblantes pour d'autres sujets comme l'adultère, le mari jaloux, le viol... Les plaidoyers seraient alors des variations fictionnelles autour de thèmes récurrents :

Synthèse de la nouvelle et du canard, l'histoire tragique interfère avec les genres narratifs de type fictionnel tout en logeant le factuel au cœur du récit profane<sup>8</sup>.

Cette forme autorise donc l'exposition d'éléments véritables mêlés à une production fictionnelle. Tristan, en écartant certains épitomés, a-t-il voulu tendre vers une œuvre plus réaliste ?

### ***Tristan injecte-t-il des éléments de vérité dans ses histoires ?***

Pour vérifier notre hypothèse, nous pouvons chercher les éléments de vérité injectés par Tristan dans les *Plaidoyers* en nous basant sur la typologie de Joël Zufferey : la vérité historique, la vérité anthropologique et la vérité morale.

La vérité historique s'obtient grâce à l'authenticité factuelle. Aucune attestation n'est donnée par l'auteur dans son avis au lecteur ni dans son adresse à M. de Caumartin. Les plaidoyers eux-mêmes, ne contiennent que peu de références temporelles ou géographiques. Seules sept évocations de lieux se rencontrent : Gènes (pl. I), Nice (pl. III), Tournai et les Flandres (pl. XIII), l'Italie (pl. XVI), Padoue (pl. XX), la Suisse (pl. XXIII), le Sénat de Venise (pl. XXVI). De même, les indices qui permettraient de situer l'histoire dans son époque sont rares. Ils concernent trois plaidoyers se déroulant dans l'Antiquité : pl. XXXIII, pl. XXXIV et pl. XXXV. Le déictique « aujourd'hui » employés à sept reprises, contribuerait plutôt à rendre le récit contemporain du lecteur.

Ainsi 73% des plaidoyers ne présentent aucune indication qui rattacherait l'histoire à un lieu précis ou à une époque donnée.

Le second type de vérité est à caractère anthropologique et peut se dégager à partir « d'une formidable enquête sur *l'habitus* humain<sup>9</sup> ». Toutefois, peu d'éléments de ce type sont instillés dans les *Plaidoyers*. Tristan a même supprimé certaines sentences sur les lois et coutumes données en début d'épitomés. Il peut être intéressant de rechercher alors des indices dans les discours directs. En effet, les intervenants sont de milieux différents et pourraient donc user d'expressions

---

<sup>5</sup> Tristan L'Hermite, *op. cit.* p. 5 (éd. La Rivière, 1649), p. 364 (éd. Champion, 1999).

<sup>6</sup> Alexandre van den Buschen, *Epitomes de cent histoires tragiques*, Paris, 1581 Au lecteur.

<sup>7</sup> Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques*, Paris, Honoré Champion, 1977 p.167.

<sup>8</sup> Joël Zufferey, *Le Discours fictionnel : autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*, Leuven, Peeters, 2006 p. 142.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 131.

spécifiques ou de niveaux de langage différents. Or, on ne constate pas de différenciation de registres ou de vocabulaires entre plaidants.

Si l'on s'intéresse au substantif « ressentiment » qui apparaît à neuf reprises, il n'est pas employé par Le Sylvain car il est assez récent à l'époque de Tristan : il s'agit d'une réfection du mot *recentement* vers 1558<sup>10</sup>. Tristan l'ajoute dans les discours de fils meurtriers ou charitables (pl. II, XII, XVIII, XXIV et IXXX), de parents (pl. XVII et XXI) ainsi que du chrétien qui doit donner un morceau de sa chair.

Il en est de même pour le mot « zèle » : il a été ajouté par Tristan dans quatre plaidoyers (pl. XIII, XVI, XXII et XXXIII). Six occurrences de ce mot apparaissent dans la bouche de l'auteur comme dans celles d'un noble et d'un homme du tiers-état. Il est utilisé par Tristan dans son adresse à M. de Caumartin : « la petitesse n'a pas de rapport avec la grandeur du **zèle** dont elle vous est présentée ». Dans le plaidoyer XIII, ce mot est dans le discours du comte de Flandres « pouvais-je donner un plus grand **zèle** que j'ai dans le maintien de la justice ». Mais l'auteur l'utilise aussi dans la réponse du jeune homme ivre du plaidoyer XXII « si le bon **zèle** vous incitait à me vouloir faire punir ».

Il semble donc que la finalité première des *Plaidoyers* ne soit pas de mieux connaître les actions et motivations de l'homme de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

La reconstruction des *Plaidoyers* servirait-elle alors de faire-valoir à la vérité morale ? Le fait de laisser la parole aux protagonistes pour donner les circonstances de leurs actions est un élément qui tend vers cette hypothèse. Le contexte d'émergence est ainsi longuement détaillé.

De plus, si l'on regarde le vocabulaire lié à la moralité, il est largement présent dans les *Plaidoyers*. Une forte dichotomie est faite entre ce qui est bien et ce qui est mal. Cinquante-trois occurrences du substantif « bien » apparaissent soit avec la signification de « ce que l'on possède » soit avec celle de « ce qui possède une valeur morale ». Il y a notamment de multiples déclinaisons de « faire du bien » et de « homme de bien ». Le bien s'oppose au mal avec des expressions comme « ajouter le mal au mal », « Dieu n'inspire jamais le mal ». D'une manière générale, Tristan se préserve des accusations de libertinage, compte-tenu des mœurs licencieuses et monstrueuses qu'il convoque, en multipliant les allusions à Dieu (présent vingt-cinq fois au singulier, dix-neuf fois au pluriel) aux figures d'autorités (la loi est citée vingt-sept fois au singulier, quarante-neuf au pluriel, et la Justice convoquée soixante-dix-huit fois, comme l'injustice mentionnée vingt fois). En regard de ce lexique religieux ou moralisant, et de cette omniprésence du bien contre le mal, on ne s'étonne pas de voir répéter la présence de la mort (cent huit pour le vocable la désignant et soixante-six fois pour le verbe mourir) en alternance avec la vie mentionnée autant que le verbe mourir (soixante-sept fois).

Tristan L'Hermite semble avoir effacé les éléments factuels qui amèneraient les *Plaidoyers* vers une réalité historique et *a contrario* aurait conservé voire augmenté la réalité morale. Il s'agirait alors d'une recherche de vraisemblance, de bienséance même, sans attestation d'authenticité historique.

### ***Fictionnalisation***

Thomas Pavel pense que pour permettre une immersion du lecteur dans un monde littéraire, « *the fiction does maintain close links to the actual observable world*<sup>11</sup> ». Nous avons vu le caractère achronique et atopique de ces histoires. Le lien se ferait alors par les personnages et leurs actions. Il s'agit de construire un monde possible qui aurait sa propre logique, qui mêlerait êtres de fiction et êtres à part entière. Encore une manière pour Tristan de surprendre son lectorat puisque c'est à l'opposé de ce qu'il a fait dans son œuvre précédente en prose. En effet, *Le Page disgracié*

---

<sup>10</sup> Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998.

<sup>11</sup> Thomas Pavel, « *Fiction and Imitation* », *Poetics Today*, Volume 21, Number 3, Fall 2000 p. 538.

est plein de détails sur certains personnages plus ou moins historiques, tels que Scévole de Sainte-Marthe, le duc de Mayenne, etc. [et] nous fait connaître leur caractères, leur goûts, leur idées, la tournure de leur esprit<sup>12</sup>.

Dans les *Plaidoyers*, sont écartés la plupart des épitomés où les personnages sont explicitement nommés. Seuls sept personnages peuvent être identifiés comme des êtres à part entière : Phidias (pl. VII), Liederic (pl. XIII), Gamaliel et Sadoc (pl. XXIV), Diogène et Aristaque (pl. IV) et enfin Quintus Fabius (pl. XXXIII et XXXIV).

Tristan n'ajoute pas de noms, les personnages sont comme « lissés » et toute spécificité est évacuée. La construction de personnages génériques facilite l'identification du lecteur ou tout au moins leurs modélisations.

De plus, Tristan supprime toute histoire invraisemblable ou au scénario très compliqué. L'épitomé 56 en est une illustration. Bien que les caractéristiques de l'histoire (lien social, milieu, type de délit) correspondent aux choix de Tristan, elle est trop tortueuse et immorale pour rejoindre le groupe des plaidoyers : le facteur est l'amant de la marâtre et c'est un enfant de 3 ans qui est témoin du crime.

En s'appuyant sur le vocabulaire et sur les ajouts et suppressions de Tristan, on peut constater que cet auteur nous propose des histoires alliant fiction et non-fiction, dans lesquelles évoluent des personnages génériques, intemporels, évalués sur leur exemplarité et leur dimension morale. Pour essayer d'affiner notre recherche sur la finalité des *Plaidoyers*, nous allons essayer de dégager les critères de sélection utilisés par Tristan.

### Essai de caractérisation de la reconstruction

Nous avons relevé les principales caractéristiques des cent épitomés, en particulier les types de protagonistes et leurs éventuelles dénominations ainsi que l'époque et le thème de l'histoire. Ce travail nous a permis d'établir une classification en neuf catégories : les histoires se déroulant à l'Antiquité (époque romaine et grecque), celles qui font intervenir des figures de pouvoir dans un milieu public (roi, tyran) ou dans la sphère familiale (père biologique, parent adoptif, mari ou maître) et *a contrario* celles où le protagoniste n'est pas une figure de pouvoir (personnages de la classe populaire). À ces cinq catégories principales, s'ajoutent les histoires guerrières, religieuses et celles qui heurtent la bienséance (viol, suicide).

Nous avons également classé les plaidoyers selon ces catégories, en notant des constructions qui diffèrent de celles des sources.

#### *Typologie des épitomés*

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre d'épitomés et de plaidoyers pour chaque catégorie :

<i>CATEGORIE</i>	<i>EPITOMES</i>	<i>PLAIDOYERS</i>
époque lointaine	24	4
figure de <i>potestas</i> – cercle privé	29	21
figure de <i>potestas</i> – cercle public	10	1
milieu guerrier	8	1
milieu religieux	4	1
non <i>potestas</i> – cercle public	7	3
non <i>potestas</i> – cercle privé	6	1
non bienséance	7	0
autre	5	4

Tableau 1 : classification des épitomés et des plaidoyers

<sup>12</sup> Napoléon-Maurice Bernardin, *Un précurseur de Racine Tristan L'Hermite sieur du Solier*, Paris, Alphonse Picard et Fils éditeurs, 1895, p. 554.

La sélection de Tristan resserre l'éventail des histoires. Comme Jean-Pierre Camus, il ignore les grandes histoires et délaisse les rois et héros pour se focaliser sur les « petites histoires ». De plus, il écarte les thèmes liés aux viols et aux suicides. On peut penser que Tristan enlève les histoires où le clivage bon/méchant est trop évident. En effet, alors que Le Sylvain inclut de nombreuses figures de tyran<sup>13</sup>, il semblerait que Tristan les fuît : une seule occurrence du substantif « tyran » subsiste ; elle est dans le plaidoyer XIII, seul plaidoyer de la catégorie « figure de *potestas* – cercle public » conservé.

Ainsi, cette recomposition semble orientée à des fins d'unification. Les plaidoyers forment un ensemble homogène fait en vue d'une unité cohérente où la majorité des histoires (57%) concerne une discorde dans le milieu familial entre une figure d'autorité et un ou plusieurs autres personnages et plus particulièrement un litige père/fils, mari/femme ou maître/esclave.

L'examen des substantifs les plus utilisés confirment cette tendance : cent cinquante et une occurrences de « père », cent cinquante de « fils » et cent quatorze de « enfants ». On trouve également une forte utilisation des termes appartenant au champ lexical humain : « femme » (86 occurrences), « homme » (85 fois), « frère » (55 fois) et « mère » (45 fois).

### ***Brouillage des codes***

Tristan donne une certaine cohérence à son œuvre par le choix des histoires mais aussi par l'organisation choisie. L'examen de l'ordre des plaidoyers effectué par Anne Tournon nous conforte dans cette idée :

Ce duel symbolique, s'il rappelle en écho les autres affrontements, sert aussi la structure de l'œuvre et montre le travail du conteur : elle permet une liaison thématique et justifie l'ordre de certains plaidoyers.<sup>14</sup>

Toutefois, certains plaidoyers posent problèmes ; les plaidoyers III et XX sont discordants. Le troisième plaidoyer est une conjonction de tous les critères écartés dans les autres textes : les lieux sont explicités (Nice, Monaco, Tunis), la bienséance est mise à mal (l'histoire se passe dans une maison de prostituées), les personnages appartiennent au milieu religieux et guerrier (c'est un soldat qui est tué par la religieuse) et l'histoire choisit la bienséance contre la vraisemblance (il est difficile de penser que la jeune religieuse puisse passer plusieurs mois sans être contrainte de se prostituer).

Quant au seul plaidoyer original et entièrement créé par Tristan (pl. XX), il est totalement hors-sujet. C'est le seul qui ne se déroule pas dans un tribunal ; le thème galant est un écho à *l'Astrée*. C'est un sujet de prédilection de Tristan que l'on trouve déjà dans l'épisode anglais du *Page disgracié*. Sa position en milieu d'œuvre perturbe ainsi le lecteur qui s'attend à un changement de tonalité alors qu'il n'en est rien.

Comme notre classification l'a relevé, la reconstruction opérée par Tristan recentre l'œuvre sur la famille et ses dissensions. Le lecteur est plongé dans le noyau familial et confronté à des problèmes liés à l'argent et au sexe. Le travail de réécriture au sein de chaque histoire ajoute un prisme nouveau : le contenu est remanié, les évocations pathétiques effacées. On pourrait alors penser que l'auteur veut proposer des histoires plus exemplaires qu'historiques :

*Intricately mixed with elements borrowed from the actual world, fiction calls our attention to the nonactual, to the invisible, and to the exemplary*<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Elles apparaissent dans les épitomés 2, 3, 8, 10, 11, 45, 46, 50, 64 et 69.

<sup>14</sup> Anne Tournon, « Introduction », in *Tristan, Plaidoyers historiques, Œuvres complètes*, Paris, Champion, 1999, t. 5, p. 355-357.

<sup>15</sup> Thomas Pavel, *op. cit.* p. 539.

### Humanisation et désensibilisation : une quête d'exemplarité

Pour essayer d'illustrer le travail de réécriture subjective de Tristan, nous nous sommes plus particulièrement intéressés à trois plaidoyers correspondant à des histoires-types : le parent meurtrier (pl. XXXII) / le fils meurtrier (pl. XXVI) / le mari meurtrier (pl. XXI). Nous nous appuyons plus spécialement sur le plaidoyer XXI « *D'un mary qui tua sa femme, pource qu'elle avoit laissé périr deux de ses enfans, l'un par le feu et l'autre par l'eau*<sup>16</sup> ».

Épitomé 9	Plaidoyer XXI
Une femme lavant un petit enfant	Une femme qui se baignoit, et tenoit à son col un petit enfant,
void <b>sa petite fille</b> qui tombe dans le feu,	s'avisa qu' <b>un autre enfant</b> qui couroit dans la chambre s'estoit laissé tomber dans le feu.
parquoy estant trop hastive pour la secourir, laisse tomber <b>son fils</b> dans le cuveau, tellement qu'il se noya,	Elle fut si troublée de cet accident qu'elle laissa dans l'eau <b>l'enfant</b> qu'elle tenait, pour courir relever celui [...], et <b>comme</b> [...], et [...], elle le trouva noyé dans la cuve: <b>ce qui</b> [...].
le mary de la femme furieux, qui la tua	Cependant son mary survint, <b>qui voyant</b> ses deux enfans morts se transporta de tant de colere qu'il tua sa femme.
les parents de la femme l'aprehendent et l'accusent à la justice, disant :	Les Parens de la femme l'accusent à la Justice, disans:

Tableau 2 : épitomé et plaidoyer, mise en parallèle

Le tableau ci-dessus met en parallèle le texte introductif de l'épitomé et du plaidoyer correspondant au mari meurtrier. Il montre le travail de dépersonnalisation de Tristan : l'anecdotique est supprimé. Tristan se concentre sur le contexte d'émergence de l'action pour contribuer à la vérité morale.

Universalisation des personnages et des histoires, explicitation des circonstances et atténuation de la sensibilité contribuent à la construction par induction d'un *exemplum*.

### Transformation des personnages

Tristan a ajouté des comparaisons animales dans plusieurs plaidoyers notamment dans le plaidoyer XXI.

Épitomé 9	Plaidoyer XXI
mais il y a <b>des hommes</b> , desquels cestuy-cy est au nombre que tant plus les pauvres femmes leurs sont obeyssantes, tant plus ils deviennent cruels vers elles, ne les entretenant que d'injures, coups, et menaces,	Mais comme il y a <b>des animaux</b> qui sont irritez par la douceur de la Musique ;

Tableau 3 : épitomé et plaidoyer, mise en parallèle

<sup>16</sup> Tristan François L'Hermite, *Plaidoyers historiques, op. cit.*, p. 161-168 (éd. La Rivière, 1649) et p. 423-425 (éd. Champion, 1999).

Cette animalité est évoquée dans d'autres plaidoyers. Ainsi dans le premier plaidoyer, Tristan remplace :

tu verifies bien le proverbe qui dit, qu'en tout la femme est extreme, aussi que tousjours elle prend le pire<sup>17</sup>

par

comparée à une **lionne**: il paraît qu'elle n'en a pas seulement le poil, mais encore la **cruauté** féroce et brutale. Quels animaux sont dans les bois, dont la **furie** soit plus aveugle<sup>18</sup> ?

L'analogie avec le lion et plus généralement la bête apparaît aussi dans le plaidoyer XIII « Encore celui-ci surpasse en **cruauté** des **lions** plus **furieux**, qui ne dévorent point leurs faons » et le plaidoyer XII « tels que des bêtes ». Cruauté et furie mettent en exergue la bestialité de l'homme. On est loin du symbolisme héroïque. En effet, Tristan supprime les images qui pourraient héroïser les personnages ; ainsi, dans l'histoire-type du fils meurtrier, la comparaison du frère avec un « cheval farouche sans frein » disparaît.

Le travail de Tristan sur les personnages a deux effets. En les rendant moins individualisés, ils prennent une valeur générique et deviennent des représentants de groupes sociaux, des incarnations de valeurs. Les analogies animales soulignent leur côté bestial. Tristan semble ainsi vouloir inventer un nouvel héros qui n'est pas héroïque par sa force guerrière mais qui se confronte à un enjeu éthique qu'il va respecter ou enfreindre.

### ***Transformation des discours directs***

Généralement, Tristan raccourcit les interventions des plaidants. Les manifestations pathétiques, envolées lyriques et jugements à valeur de vérité sont supprimées. Les témoignages se concentrent davantage sur les contingences et les questions morales<sup>19</sup>. Ainsi, dans le plaidoyer XXI, le témoignage des parents de l'épouse ne contient plus la digression sur la compassion :

helas, Seigneurs Juges, tant plus ce cas est estrange, tant plus nostre douleur est grande, qui nous fait doubter si nos plaintes sont ouyes, si estant ouyes, sont entenduës, si estant entenduë, sont senties, d'autant que difficilement se peuvent sentir, par ceux à qui elle ne touchent de pres, d'autant que ce mal d'autruy ne semble jamais si pesant qu'il est, parquoy vous asseurons bien, que nous pouvons sentir le nostre, que l'exprimes car quand l'ame est occupée de passion, les esprits defaillans, retiennent les organes, et empeschent la langue<sup>20</sup>.

Évocation de la douleur, supplications, dénigrements hyperboliques sont minimisés pour laisser place aux modalités aléthiques :

On en a vû l'effect en sa mort cruelle et soudaine, dont nous vous demandons raison. Juges equitables, veuillez balancer notre douleur, et la cruauté de ce monstre<sup>21</sup>.

### ***Transformation du résumé initial***

Tristan L'Hermite n'est pas le premier auteur à vouloir donner à son œuvre un caractère moral. Une histoire proposée par Jean-Pierre Camus est très ressemblante au plaidoyer XXI<sup>22</sup>. Afin d'illustrer une loi humaine, les deux auteurs partent d'un thème commun qu'ils déclinent sur un cas supposé réel. Tristan toutefois se démarque de la démarche de Jean-Pierre Camus.

---

<sup>17</sup> Alexandre van den Buschen, *op. cit.*, épitomé 79, p. 190.

<sup>18</sup> Tristan, *Plaidoyers historiques*, p. 19-20 (éd. La Rivière, 1649), p. 370 (éd. Champion, 1999).

<sup>19</sup> Il s'agit d'une hypothèse de travail cohérente avec les plaidoyers étudiés toutefois, pour être confirmée, l'étude comparative devrait porter sur l'ensemble des plaidoyers.

<sup>20</sup> Alexandre van den Buschen, *op. cit.*, épitomé 9, p. 38.

<sup>21</sup> Tristan, *op. cit.*, p. 165 (éd. La Rivière, 1649), p. 425 (éd. Champion, 1999).

<sup>22</sup> Jean-Pierre Camus, *Les spectacles d'horreur*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 170-171.



LES PERSONNAGES	JEAN-PIERRE CAMUS	TRISTAN L'HERMITE
Le mari	un païsan non moins <b>rude</b> et <b>brutal</b> que <b>cruel mary</b> - il s'alla imaginer que sa femme desespérée des outrages qu'il luy faisoit tous les jours l'auroit tué	son mary – voyant ses deux enfans morts se transporta de tant de colere qu'il tua sa femme
La femme	ceste <b>chetive creature</b> – par un comble d'infortune	une femme – elle fut si troublée de cet accident
Conclusion	un Spectacle estrange de l'humaine barbarie	

Tableau 4 : mise en parallèle des deux narrations

Tristan évite toute modalité axiologique. De plus, à l'inverse Jean-Pierre Camus qui énonce la sentence avec emphase, la morale reste implicite. Le terrain est habilement préparé mais Tristan laisse au lecteur la liberté de peser le bien et le mal grâce aux controverses et à une certaine absence de parti-pris.

### Conclusion

Les *Plaidoyers historiques* semblent être un mélange d'histoires tragiques assez disparates. La lecture, rapide et animée, en est distrayante. Pourtant, le choix des exemples et leur remaniement offre au lecteur une autre perspective, la recherche d'une universalité éthique.

Tristan L'Hermite écarte les éléments spectaculaires et les personnages héroïques pour dépeindre l'homme de tous les jours confronté à des enjeux éthiques. Le personnage n'est pas un individu mais l'incarnation d'une valeur morale. Ses actions sont disséquées afin de voir le comportement face aux normes, et cela, en évitant le pathétique et l'arbitraire. Les exemples deviennent alors des leçons de vie qui, plutôt que d'être dispensées d'un ton moralisateur, sont proposées avec un apparent libre arbitre pour le lecteur. Les *Plaidoyers historiques* peuvent s'interpréter comme des *exempla* de la vie d'un citoyen ordinaire mêlés à quelques histoires extraordinaires.

Sylvie Trouilhet  
Université de Toulouse